

oulenne Informations

🚹 facebook.com/mairie.toulenne/ 🧠 www.mairie-toulenne.fr



N° 240 - Avril 2024

Edito

Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : Qu'est-ce que c'est?

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi n°2323-175 dite loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants. des «zones d'accélération» (ZAEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, l'État confie aux communes de «planifier le déploiement des énergies renouvelables» et notamment par l'identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

Promulquée le 10 mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

En ce sens, la loi permet aux communes de définir, après consultation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Les ZAEnR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie.

Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. À contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Cette identification ou définition doit être précédée d'une concertation avec le public, selon des modalités librement déterminées par les communes.

C'est dans ce cadre, qu'un registre papier sera

mis à disposition du public, en Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, pour une durée de 4 semaines, du 25 mars au 19 avril 2024. Le public pourra y consigner ses observations, ou propositions de ZAEnR.

Vous pourrez transmettre également VOS observations de manière dématérialisée à l'adresse : urbanisme@mairie-toulenne.fr.

Le registre est à consulter sur le site internet : www. mairie-toulenne.fr.

Ce registre présentera les zones identifiées lors des rencontres communes/CdC pour recevoir des installations photovoltaïques (toiture du Multiaccueil par exemple), mais aussi les propositions de l'équipe municipale, comme la toiture de l'école G. Brassens, le projet de nouveau parking au stade avec ombrières ou l'aire de stationnement zone économique Avenue du 8 mai 45...

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal prendra une délibération pour en dresser le bilan, et définir des ZAEnR sur la commune. Cette délibération et les projets de ZAEnR seront ensuite transmis aux services de l'État pour validation.

Ensemble, nous pouvons construire un avenir énergétique durable pour notre commune!

Le Maire, Christian DAIRE



Mairie



Inscriptions Rentrée Scolaire 2024-2025

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2024. Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés **au plus tard le 31 décembre 2021**.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors établie et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2ème période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en AVRIL-MAI-JUIN 2008 doivent se faire recenser à compter du 1er jour anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



FAITES AUX TEMMES

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS: Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33: Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org.

Contact@adii33.com. Informations sur www.adii33.org

Permanence à Toulenne 12 et 26 avril 2024.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendezvous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.

Jardins Communaux

2 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. *Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.*



POUR EN SAVOIR PLUS ... Femmes 9

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous- Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30

à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h -

Mercredi : Fermé au public.

Sictom: Horaires du centre de recyclage de Langon: Du lundi au vendredi: 9h-12h et 13h30-17h et le samedi: 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté iours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE. Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie: Sauternes Impression.

Photos: Mairie.

Site: www.mairie-toulenne.fr



POUR VOTER

JE M'INSCRIS

AVANT LE 3 MAI 2024

ASEPT



Tous les mardis du 14/05/2024 au 25/06/2024 de 14h30 à 16h00

> Espace culturel 81 avenue du 8 mai 1945 33210 TOULENNE

En partenariat avec la commune de TOULENNE Inscription obligatoire à l'ASEPT GIRONDE : 05.57.99.79.38

















Fihre

Suis-je éligible à la fibre?

Vous pouvez consulter le site https://www. girondehautmega.fr qui indiquera quelle est la situation de votre logement.

Le raccordement depuis le point de branchement optique (PBO) jusqu'à votre future prise fibre optique (PTO), située à votre domicile, sera réalisé par le fournisseur d'accès à internet auprès duquel vous aurez souscrit votre abonnement. Il est effectué soit en aérien, soit en souterrain en fonction de l'existant

Les logements collectifs : lotissements neufs ou nouvel immeuble de 4 logements ou plus :

Les aménageurs de lotissements publics, privés ou mixtes (ou d'un nouvel immeuble de 4 logements ou plus) qui délivrent le permis d'aménager après le 1er juillet 2016 doivent assurer le pré-équipement en fibre optique de l'ensemble des logements (selon l'article 118 de la Loi du 6 août 2015).

Construction ou rénovation d'une maison individuelle:

Depuis le 1er septembre 2016, dans le cadre du développement de la couverture Internet du territoire, la loi a rendu obligatoire l'installation d'un raccordement à la fibre optique dans tous les logements rénovés ou nouvellement construits.





Élections européennes 9 mai 2024

Inscription sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections européennes du 09 juin 2024?

Vous pouvez vous inscrire:

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr en joignant un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa N°12669*02 de demande d'inscription.

Dates limite d'inscription sur les listes électorales :

- en ligne : jusqu'au 1er mai 2024 - en mairie : jusqu'au 3 mai 2024

Jour de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R.60 du Code Électoral, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire (CNI, passeport, permis de conduire, Carte Vitale avec photo...): les personnes qui n'en seront pas munies ne seront pas admises à prendre part au scrutin.

Pour les électeurs qui souhaitent donner une procuration, l'État a mis en place un site dédié **«maprocuration.gouv.fr»**. Vous pourrez y pré remplir votre procuration. Il vous suffira ensuite d'aller la faire valider à la Gendarmerie.

Attention : n'attendez pas la dernière minute. En effet, même si dans les textes il n'existe pas de date limite pour le dépôt des procurations, il importe de préciser que toute procuration qui ne serait pas parvenue en mairie avant l'ouverture des bureaux de vote sera considérée comme nulle. Votre mandataire ne sera donc pas autorisé à voter pour vous.

Participez à la vie citoyenne de votre commune

Les électeurs souhaitant exercer la fonction de scrutateur et ainsi participer au dépouillement des bulletins de vote, sont invités à se signaler dès à présent auprès de la mairie au 05 56 63 48 39.

Carte Verte Automobile

La carte verte d'assurance automobile est supprimée à partir du 1er avril 2024

Vous n'avez plus besoin d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule, à compter du 1er avril 2024, le «papillon vert» prouvant que vous avez souscrit à un contrat d'assurance. Les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance évoluent pour l'ensemble des véhicules immatriculés en France, à la suite d'un décret publié au Journal officiel le 9 décembre 2023.

À partir du 1er avril, pour vérifier que vous avez bien respecté l'obligation d'assurance de votre véhicule, les forces de l'ordre utiliseront le fichier des véhicules assurés (FVA). Cet outil numérique est alimenté par les assureurs qui y indiquent tout renouvellement de contrat ou toute souscription d'un nouvel engagement.

Cette disposition concerne les différents véhicules immatriculés, autrement dit :

les voitures ;

les véhicules utilitaires (fourgons, camionnettes...); les motos ;

les scooters ;

etc.

À la place de la carte verte et du papillon vert, votre assureur vous remettra désormais un «mémo véhicule assuré» lors de la souscription de votre contrat d'assurance ou à l'occasion d'un changement de véhicule.

Ce document pourra aussi vous être utile pour avoir les informations nécessaires à la rédaction d'un constat amiable, ou pour avoir les coordonnées de votre assistance en cas de panne. Cette année, exceptionnellement, les assureurs vont transmettre à tous leurs assurés un mémo véhicule assuré. Avant de recevoir ce document, conservez la dernière carte verte qui vous a été transmise ; elle reste valable jusqu'à sa date de fin de validité.

Depuis le 12 mars, vous pouvez vérifier sur le site du fichier des véhicules assurés https://www.consultation-fva.fr/ que votre véhicule y figure effectivement.







Résumé du Conseil Mui

Décisions à prendre

1) FDAEC 2024 pour les travaux de rénovation de la voirie de «Chay neuf»

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la validation du projet de rénovation de la voirie du quartier «Chay Neuf» lors du conseil du 16 février 2024.

Afin d'assurer le financement de cette opération, M. le Maire propose aux élus municipaux de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2024. La réunion cantonale pour la répartition du montant du FDAEC 2024 a permis l'attribution à notre commune de la somme de 10.856,00 €. Cette subvention a été divisée par 2 en 2024, face aux difficultés financières du Département.

M. le Maire rappelle que cette voie est limitrophe avec la commune de Fargues. Une répartition des frais sera basée sur l'emprise foncière réelle de chaque collectivité, soit 65 % pour Toulenne et 35 % pour Fargues.

Le coût global de ce projet est 78 852,73 € TTC, avec pour répartition FDAEC : 10.856,00 € ; Fargues : 22.998,71 € ; Toulenne 44.998,02 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Rétrocession par Gironde Habitat de la Rue des érables dans le domaine public

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2021 acceptant le projet de rétrocession et d'intégration de la «Rue des érables» et de ses réseaux dans le domaine public communal, ainsi qu'une partie de l'espace vert rejoignant le chemin piétonnier reliant la «Rue des érables» au «Chemin des Menjots».

Il s'agit d'acquérir auprès de Gironde Habitat ces parcelles moyennant le prix de 1 euro symbolique, les frais y afférents étant à la charge de la Commune. Il est désormais possible d'acter cette rétrocession par les services du SDEEG. Dans l'attente de la réponse de Gironde Habitat relative au remplacement des lanternes d'éclairage public par des leds, M. le Maire propose donc au conseil municipal de valider cette procédure.

Pour mémoire, les trottoirs sont compris dans cette emprise mais pas les espaces enherbés situés devant les habitations qui restent à la charge des locataires ou de Gironde Habitat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Ouverture d'un poste d'agent technique en contrat à durée déterminée

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet, pour une durée déterminée d'un an. Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Recrutement d'un agent technique sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi

Afinderépondreaux besoins temporaires du service suite à l'attribution d'un mi-temps thérapeutique, M. le Maire propose de recruter un agent éligible à la mise en œuvre du CAE – PEC (Parcours Emploi Compétence), pour une durée de 12 mois, renouvelable 6 mois, sur un temps complet (35/35èmes). Le taux de prise en charge serait de 50 % de 26 h, outre l'exonération des charges patronales (coût sur 12 mois estimé à

15.500 € pour la commune)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Validation du projet de L'Auringleta pour l'accueil périscolaire (année 2024-2025)

M. le Maire rappelle à ses collègues que les élèves de l'école G. Brassens fréquentant l'accueil périscolaire ont la possibilité depuis de nombreuses années de bénéficier de l'intervention des animateurs de L'AURINGLETA, association d'éducation à l'environnement, installée à Saint-Macaire, grâce notamment aux soutiens financiers du Conseil Départemental et de la Communauté de communes.

La finalité du projet est de sensibiliser les jeunes aux problématiques environnementales à travers l'éducation à l'environnement. La thématique choisie sur l'année 2024-2025 est «La biodiversité au jardin», déclinée au travers d'ateliers de découverte de la conduite du jardin et de la faune et flore, tout en sensibilisant les jeunes aux problématiques environnementales.

Cette activité se déroulera à compter du 14 mars 2025, pour une durée de 12 séances (1h minimum), à destination des enfants du périscolaire du CP au CM2. Le montant de cette prestation est de 1.666 €, subventionnée à hauteur de 833 € par le Département de la Gironde.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du partenariat avec l'association L'Auringleta.

6) Créances Éteintes - Effacement de dettes

M. le Maire informe les élus que le tribunal a prononcé un jugement d'admission en non-valeur d'une créance (102,40 €) d'une entreprise en liquidation judiciaire. Cette décision s'impose à la collectivité.

De fait, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal

sur les affaires en cours

De manière exceptionnelle, aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été



Conseil municipal

nicipal du 15 mars 2024

réceptionnée au cours des dernières en Mairie. Pour M. le Maire, cela démontre le marasme actuel de l'immobilier, et justifie la prudence nécessaire à avoir dans l'estimation des recettes liées à la Taxe d'Aménagement lors de la préparation budgétaire 2024.

2) Présentation du bilan 2023 de l'accueil périscolaire par M. BOUCAU

En 2023, 290 enfants, dont 18 bénéficiaires de AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), ont utilisé les services de l'accueil périscolaire de l'école G. Brassens, ouverts de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h15.

En 2023, 23 020 heures de présence ont été facturées, dont 1 727 pour les bénéficiaires de l'AEEH.

L'accueil du matin est dédié à des temps calmes en Espace Libre, le soir les enfants ont la possibilité de s'inscrire à des activités à la fois ludiques et éducatives qui leur sont proposées.

Sous la direction de Laurence Bouffard-Douteau, 12 agents communaux et 3 prestataires assurent l'accueil et l'animation des activités de l'APS.

Il est souligné le bon fonctionnement de ce service, qui même avec le Covid a été assuré.

Bilan financier de l'APS 2023 :

Coût total du service : 128 967,65 € (dont 109 592,84 € de charge de personnel) financé par :

Participation des familles : 14 662,12 € CAF + MSA : 46.221,93 € + 255,85 € = 46 477,78 €

Reste à charge commune : 67 827,75 €

3) Consultation relative aux zones

d'accélération de la production d'énergies renouvelables

M. le Maire informe les conseillers que les communes doivent identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Une concertation avec le public doit être organisée. À cette fin, un registre papier sera mis à disposition du public, en Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, pour une durée de 4 semaine, du 25 mars au 19 avril 2024. Le public pourra v consigner ses observations, ou propositions de ZAEnR. En complément, un article sera publié sur les supports numériques de la commune, invitant les administrés à transmettre également leurs observations de manière dématérialisée en mairie.

Questions diverses

M. le Maire rappelle avoir diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux compte-rendu de la réunion organisée le 22 février 2024 en souspréfecture concernant les diques devenues de simples remblais. Il indique que la prochaine assemblée de l'ASA aura lieu le 28 mars. À ce jour, il ne sait pas si cette association sera dissoute au-delà du 1er juillet, ou si elle sera transformée en association des co-propriétaires à laquelle la commune pourra participer. En ce cas, M. le Maire rappelle la nécessité de réaliser une étude pour quantifier l'impact possible de sur-aléas lié au maintien de la présence des ouvrages du système d'endiquement. Les frais de cette étude seront à la charge de la commune, ainsi que d'éventuels travaux, sans pouvoir bénéficier de subvention. Mme SOUPERBAT attend une réponse de Mme DELATTRE, sénatrice, à la lettre adressée par M. LAMAROUE sur la possibilité de créer un syndicat mixte. comme le Ministre l'avait évoqué dans son courrier. Pour M. le Maire. les 2 communautés de communes ne le souhaitent pas, mettant en avant aussi des difficultés juridiques confirmées par M. le Sous-Préfet et M. Martin Directeur Régional (on ne peut pas constituer un syndicat d'une entité qui

n'existe plus).

- M. BOUCAU partage la satisfaction exprimée lors du dernier conseil d'école par des parents d'élèves à la suite de l'aménagement d'une partie de la Rue des peupliers (installation de barrières et potelets pour sécuriser la circulation piétonne). D'autres sont moins satisfaits, ceux qui s'y garaient.
- **M. BALADE** signale une intervention «agitée» des gendarmes Rue des pins francs.
- M. FAVIER regrette que des administrés prennent rendez-vous pour des renseignements d'urbanisme, ou sont convoqués pour des dettes de restauration, et ne les respectent pas, sans prévenir en plus. Il fera, par ailleurs, un compte rendu de la réunion du syndicat des mobilités lors du prochain conseil.
- M. LAMARQUE a entendu parler de la nécessité de mettre en place un adressage métrique pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2024. Il lui est précisé que la loi 3DS vise une obligation de transmettre en open data à la Base Adresse Nationale les noms de voies et les numéros qui font partie des données de référence. Pour Toulenne, si quelques secteurs sont

potentiellement à reprendre, la grande partie des adresses est conforme.

En réunion du syndicat d'assainissement, a été adoptée une délibération pour intégrer la commune de Preignac au SIAFLT avec l'objectif que cette adhésion soit effective au 1er janvier 2025. Le SIAFLT traite les effluents de Preignac depuis 2022. Une étude diagnostic des installations est en cours. Une étude rétrospective financière a été réalisée en 2023, attestant d'une honne santé financière de la d'assainissement municipale réaie de Preignac. Après cette adhésion, le syndicat d'assainissement sera sur deux communautés de communes, ce qui lui permettra de conserver sa gestion autonome en régie après le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2026.

Prochains conseils : Vendredi 12 avril et Vendredi 17 mai à 18 h 30





ATPH

ASSOCIATION TOULENNE PATRIMOINE HISTOIRE

CONCERT DU 14 AVRIL, à 17 HEURES, à SAINT SATURNIN

La venue à Toulenne de l'HARMONIE SAINTE CÉCILE est d'autant plus attendue par son fidèle public que ce sera sa première apparition en 2024. Dirigée avec autorité et doigté par Thierry BORDENAVE, l'Harmonie Sainte-Cécile, composée d'une trentaine de musiciens, s'inscrit parfaitement dans le paysage musical du Sud Gironde et doit sa notoriété à la qualité de ses interprétations ainsi qu'à la diversité de son répertoire, haut en couleurs, riche et varié. Elle nous proposera une promenade musicale dans l'univers classique mais aussi dans l'univers de la variété et de quelques standards du

06.73.28.0.74 Réservations au 07.88.73.45.97 / atph.toulenne@gmail.com

Entrée : 12 €. gratuité pour les moins de 14

VIDE-GRENIERS du 1er MAI

C'est devenu une tradition, place de l'Horloge, au Centre du village.

Réservation des emplacements téléphonant au 06 74 65 51 13.

Prix du mètre linéaire : 2 €. Accueil des exposants à partir de 7 heures.

Buvette et restauration rapide sur place.

ATPH, organisatrice de ce vide-grenier, tiendra un stand au profit du patrimoine et de sa sauvegarde. Pour le garnir, nous acceptons avec plaisir tous les objets qui vous encombrent.

Renseignements et inscriptions auprès de Geneviève - Tél : 06 74 65 51 13

Louis Darrieulat

À TOULENNE

L'HARMONIE SAINTE CÉCILE

de Langon

Dirigée par Thierry Bordenave

En l'ÉGLISE St-SATURNIN

Dimanche 14 avril 2024

à 17h



VIDE-GRENIERS

À TOULENNE

Mercredi 1 MAI 2024

de 8h à 18h

(petite restauration sur place)

place de l'horloge: GPS: N: 44.558139 / O: 0.260614

Prix du mètre : 2,00€ (café gourmand offert aux exposants)

Renseignements et inscriptions (avant le 28 avril)

Geneviève, tél : 06 74 65 51 13

E.mail: atph.toulenne@gmail.com

Organisateur : Association Toulenne Patrimoine Histoire Organisateur

RA.PE.TOU

Des RAPETOU en Cavale!

Profitant du printemps qui pointe son nez, les RAPETOU ont voyagé en ce mois de mars pour participer à différentes courses. On les a vus en Gironde (Capian, Arcachon, St-Sulpice-et-Cameyrac, Saucats), dans les Landes (Mazerolles, Louer), dans le Lot-et-Garonne (Marmande, Estillac), en Corrèze (Tulle), dans le Tarn (Le Garric). Mention spéciale à Stéphane Tillard qui a participé à la finale du championnat de France de cross.

Côté entraînements, les RAPETOU ont essayé de rester les pieds au sec, ce qui est compliqué en ce moment, au vu de l'état de certains chemins. Une excellente sortie a néanmoins eu lieu le 17 mars dans les bois de Roaillan sous un soleil printanier, réunissant plus de 30 de nos membres.

Les entraînements des RAPETOU se poursuivent dans la bonne humeur, mais le sérieux est également de rigueur car ont déjà commencé les préparatifs pour la prochaine Cavale des RAPETOU du 26 mai.

Prochaines dates:

- 7 avril : trail des Écluses à Castets - 26 mai : CAVALE DES RAPETOU - 1er et 2 juin : sortie club à Sarlat



Thalie

La Compagnie de Thalie s'installe «Chez Gino» pour deux soirées à l'Espace Cutlurel.

Après avoir fêté comme il se doit les 400 ans de Molière, La Compagnie de Thalie vous propose cette saison un projet typiquement féminin avec «Femmes en brèves!»

Brèves de comptoir, papotages typiquement féminins devant un verre ou un café chez «Gino» les langues vont bon train.

Des femmes de tous âges et de toutes classes sociales, vont et viennent dans ce café ou Gino le patron les écoute avec une oreille attentive, amusée mais compatissante.

Esthétique, régimes, conditions de travail, chants, loto, l'amour le vrai etc... autant de sujets abordés avec beaucoup d'humour et de tendresse et bien sur leurs sujets favoris: l'amour et les hommes.

Venez prendre un verre ou un café et quelques gourmandises le VENDREDI 5 et le SAMEDI 6 AVRIL à 20h chez «Gino» l'accueil y est très sympa vous ne le regretterez pas.

Mais attention, réservez vos places au **06 74 99 21 08** ! Il n'y en aura pas pour tout le monde! À très vite.







En Voix La Musique

Concert de chant choral en l'Église Saint Saturnin à Toulenne Dimanche 7 avril à 17h.

EN VOIX LA MUSIQUE de Toulenne, VOIX SI VOIX LA de Saint Selve et CARESONG de Carignan, 3 chœurs réunis en un seul chœur, dirigé par Laurence WALLIMANN avec au piano Damien SORRAING, invite le chœur de Femmes "les POLY'SONes de Cadillac, dirigé par Charlotte Lasnier avec Nicola à la guitare.

Ces 2 ensemble vocaux vous proposent un répertoire varié : chansons françaises, swing, musiques anglo-saxonnes, chants du monde, a cappella ou accompagnés au piano ou à la guitare.

En famille, seul ou entre amis, venez partager un agréable moment musical en leur compagnie.

Entrée : 7 € - Gratuit enfants - de 12 ans

Réservation : 07 82 92 01 33 -

05 56 62 36 98





«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication @mairie-toulenne.fr»

JUDO

Le Judo Club Toulennais : une fréquentation constante et de bons résultats en compétitions

Le Judo Club Toulennais connaît actuellement une fréquentation constante de ses cours, témoignant de son attractivité grandissante. Les cours dispensés par des professeurs qualifiés attirent de nombreux passionnés de judo, qu'ils soient débutants ou confirmés.



Côté compétition, la demi-finale du critérium départemental Benjamins du dimanche 28 janvier, qui se déroulait à Lormont, a été marquée par la présence de nombreux clubs de la région, mais le club de judo de Toulenne a su se démarquer avec la qualification pour la phase finale de 3 de ses représentants, Anton (1er), Nathan (3ème) et Charlie (4ème). Laura, quant à elle, n'a malheureusement pas pu se qualifier mais a montré une belle combativité. Les jeunes judokas ont été récompensés de leurs efforts, faisant ainsi honneur à leur club et à leurs professeurs.

Lors de la finale du critérium départemental Benjamins du 17 mars dernier, toujours à Lormont, Anton termine sur la 3ème marche du podium et Nathan n'a malheureusement pas pu se défaire de ses adversaires.

Le club de judo de Toulenne peut être satisfait de ses membres, qui représentent fièrement ses couleurs sur les tatamis. Leur engagement et leur passion pour le judo sont les clés de leur succès.

En conclusion, le club de judo de Toulenne connaît une fréquentation constante de ses cours et de bons résultats en compétition. Les judokas de Toulennais sont de véritables ambassadeurs de leur club faisant le succès de celui-ci, notamment grâce à un entraînement rigoureux et un encadrement de qualité offert par les professeurs du club.











Nettoyage de printemps

9h30-14h

Bois de Jean Blanc

(devant les jardins communaux)



Prévoir chaussures fermées et pantalon

Barbecue offert par l'association des chasseurs

Renseignements : 06.73.71.01.92 / 05.56.63.48.39



Lieux concernés : Bois de Jean Blanc, bois communal, route de la Garonne, route de la Tourte (depuis les Videaux jusqu'à Jean Cabos)

Comme en 2021, la commission Agenda 21 organise une journée «Nettoyage de Printemps».

Les toulennaises et toulennais sont invités à participer à cette action citoyenne.

Celle-ci s'achèvera par une auberge espagnole accompagnée d'une grillade offerte par nos amis chasseurs. Pensez à amener vos couverts (assiettes, écocup, couverts). Un frigo sera à votre disposition pour y déposer vos pique-niques le matin à votre arrivée.

La mairie de Toulenne sera heureuse de vous offrir un apéritif, le dessert et un café.

Pour plus de sécurité, nous préconisons des chaussures fermées, des vêtements couvrants et confortables (des gants de protection seront fournis).

Seuls les enfants accompagnés d'un adulte référent pourront participer.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant via le coupon cidessous à remettre à la mairie (accueil ou boîte aux lettres), ou par mail à l'adresse suivante : communication@mairietoulenne.fr

RÉPONSE AU PLUS TARD LE 22 AVRIL 2024

Nom et Prénom de chaque participant de la famille

Acceptez-vous la publication de votre photo dans nos parutions :

🖵 oui 📮 non

Resterez-vous déjeuner : 🔲 oui 📮 non

